



Infestation punaises de lit dans immeuble

Par **Amabarba**, le **25/07/2025** à **09:10**

Bonjour,

J'ai subi une infestation de punaises de lit l'été dernier, dans mon logement (mon premier été dans ce logement).

Je pensais en être débarrassée. Après traitements et utilisation de terre de diatomée, je n'avais plus eu de problème pendant des mois.

Ce mois-ci, je constate que j'en ai de nouveau. Je suis allergique aux morsures, c'est un enfer.

Je précise que je n'ai pas d'animaux de compagnie et que je vis seule, je suis également assez vigilante.

Au sol, dans mon 18m² en banlieue parisienne, du parquet ancien visiblement non traité, des interstices importantes entre les plinthes et le sol notamment au niveau de la partie coin cuisine et couloir d'entrée.

La propriétaire, certes sympathique, refuse de faire recouvrir le parquet qui constitue du fait de son état d'ancienneté, un excellent nid à punaises et autres. Elle dit qu'elle adore le parquet, qu'elle y tient...

Lorsque j'ai constaté de nouveau la présence de punaises ce mois-ci, comme l'été dernier, je l'ai prévenue. La propriétaire a assumé le coût de l'intervention, ayant eu lieu hier. D'elle-même. Car d'autres punaises avaient été présentes dans d'autres logements (voisine d'en face de mon logement et voisins du dessus) un bout de temps en arrière, ayant nécessité intervention d'une société de désinsectisation.

Le problème a donc, je le suppose, dû s'installer dans l'immeuble et ma présence dans le logement a dû réveiller ces punaises, qui me pourrissent la vie cet été encore.

D'autre part, des travaux de façade du bâtiment doivent être faits depuis x temps, le discours de la propriétaire est qu'elle n'en voit pas l'intérêt mais c'est un vieux bâtiment...

D'autre part, j'ai de la moisissure au niveau des fenêtres (mur façade du bâtiment), dérivant de l'humidité présente à ces endroits là depuis avant mon emménagement (cela est consigné dans l'état des lieux entrant).

Un homme est passé des mois et des mois en arrière pour constater visuellement les travaux

à faire pour les zones fenêtres et depuis, rien du tout. Rien ne s'est passé.

L'agence immobilière qui me loue le logement ne répond jamais aux mails et répond moyennement au téléphone.

Le logement peut-il être considéré comme indigne/indécent? Comment faire pour contraindre l'agence/la propriétaire a faire des travaux pour sécuriser le logement contre les nids de punaises? Comment faire constater? Qui dois-je contacter?

Merci infiniment de votre aide.

Par **Pierrepauljean**, le **25/07/2025 à 15:15**

bonjour

le traitement contre les punaises de lit exige 2 interventions à 2 ou 3 semaines d'intervalle